

## PROCÈS-VERBAL

Première réunion des nouveaux membres élus et des 3 personnalités extérieures désignées par le CNRS, la métropole de Lyon et la région Auvergne-Rhône-Alpes

Séance du 24 novembre 2020

Les nouveaux membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 24 novembre 2020 à 16h30, en salle Caillemer et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Bernard HOURS, doyen d'âge des membre élus, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### Point unique :

**Désignation des 5 personnalités extérieures** suite à l'appel public à candidatures pour la désignation des personnalités extérieures au conseil d'administration publié le 28 octobre 2020 dans un journal d'annonces légales, *le Progrès « Rhône »*, ainsi que sur le site internet de l'université.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

**Collège A des professeurs :** BONNET Gilles - CARPANO Eric - DEUMIER Pascale- GIRARD Pierre – HOURS Bernard – LEDENTU Marie – VINOT Didier

**Collège B des autres enseignants :** ABRAVANEL-JOLLY Sabine – BISCAY Myriam - BRUNEL Olivier – CORNIC Sylvain – DEPRAZ Samuel – EYQUEM Marie – JOBERT Vanina– NEMOZ-RAJOT Quentin

**Collège des IATSS :** GODINEAU Guillaume – SALMI Rachid – SOY-RAVASSON Séverine -VAUTRIN-VILLOND Véronique

**Collège des étudiants :** GUILLAUME Jade - LELONG Matéo - LEVESQUE Sandra - PLUMEZ Camille - TROLLIET Arnaud

**Collège des personnalités extérieures :** FAURE Frédéric - LONGUEVAL Jean-Michel - MOROGE Jérôme

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

**Collège A des professeurs :** BENNAFLA Karine par DEPRAZ Samuel

### ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

EYRAUD Coralie, représentante du recteur de l'académie de Lyon *excusée* – MONNET Sophie, responsable du service affaires juridiques, générales et des archives.

### ASSISTAIT ÉGALEMENT

Eléa LETARD du service des affaires juridiques, générales et des archives (SAJGA).

Le présent procès-verbal a été rédigé par Eléa LETARD.

Le quorum étant atteint, le président de séance, Bernard HOURS ouvre la séance à 16h35



## Première réunion des nouveaux membres élus et des 3 personnalités extérieures désignées

24 novembre 2020

### Point unique : désignation des 5 personnalités extérieures

M. HOURS rappelle que la séance se tenant de manière bimodale, en salle Caillemer et par visioconférence, le vote aura lieu en salle à l'urne sous le contrôle du SAJGA et à distance sous le contrôle d'une huissière, Maître FAÏSSE.

Les candidats aux différentes catégories sont présentés successivement par M. HOURS, selon les CV et/ou lettres de motivation communiquées aux membres en amont de la séance :

- Pour la catégorie 1, une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise : Elisabeth THION et Valérie LORENTZ-POINSOT ;
- Pour la catégorie 2, un représentant des organisations représentatives des salariés : Nawel HADJADJ et Jérôme DERANCOURT ;
- Pour la catégorie 3, un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés et en qualité d'ancienne diplômée de l'université Jean Moulin Lyon 3 : Sophie DECHELETTE-ROY et Justine CRABOUILLET ;
- Pour la catégorie 4, un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire : Sophie LONGIN, Bénédicte ROBIN et Olivier PELLETIER ;
- Pour la catégorie 5, une personnalité choisie en raison de ses compétences professionnelles, scientifiques ou académiques correspondant aux activités de l'université : Hélène LAFONT-COUTURIER et Alain JAKUBOWICZ.

M. SALMI regrette que les deux listes aient proposé des candidats qui sont très marqués politiquement, avec une orientation à gauche, alors que lors du vote qui a eu lieu à l'université fin novembre, 75% des votants de Lyon 3 ont selon lui voté pour des listes très modérées, entre autres l'UNSA et le SGEN. Les représentants syndicaux auraient souhaité une répartition représentant plus la couleur politique de l'université, où les membres ne sont pas aussi marqués politiquement. Il est également surpris sur le timing et le calendrier, s'étonnant que des dates soient autant rapprochées. Il regrette le manque d'information et aurait souhaité pouvoir présenter des candidats relevant d'une autre couleur politique, notamment pour le syndicalisme.

M. HOURS fait remarquer que les candidatures sont libres, on peut regretter une insuffisante représentativité si tel est le cas.

Mme MONNET précise que des courriels adressés notamment aux délégués de listes faisaient mention des dates butoirs pour les candidatures à la désignation des personnalités extérieures, qu'il y a eu un appel à candidatures publié dans le journal d'annonces légales *Le Progrès*, mais aussi sur les sites intranet et internet de l'université, relayé par mail aux délégués de liste et à l'ensemble de la communauté éducative. Les délais ont peut-être été contraints, mais l'ensemble du processus électoral pour les conseils centraux a eu lieu dans des délais contraints.

M. SALMI répond que la campagne électorale a été particulièrement lourde, les délais étaient à son regard trop courts pour envisager la suite des étapes.

M. GODINEAU intervient et précise que le SGEN-CFDT n'a pas de remarque particulière et laisse les candidats présenter librement les personnalités qu'ils souhaitent.

M. HOURS aborde le sujet des modalités de vote, au regard des contraintes liées à la désignation des personnalités extérieures. Il est nécessaire de désigner un membre par catégorie, dont au moins un doit être un ancien diplômé de l'université Jean Moulin, et de respecter la parité entre les hommes et les femmes. Il précise que le SAJGA a préparé un document reprenant les 14 combinaisons possibles, en fonction de ces contraintes.

Il explique les modalités de vote possible : le vote par catégorie, le vote par combinaison, ou par liste proposée par les têtes de liste élues au conseil d'administration. Cette dernière solution lui semble être à titre personnel la plus optimale.

M. CARPANO intervient et approuve la proposition de vote par liste, en précisant que c'était également la solution retenue en 2016 au regard de la complexité de la composition.

Un débat entre les membres a lieu afin de déterminer les modalités de vote. Un vote à bulletin secret a été demandé pour fixer ces modalités. La question posée aux membres est la suivante :

« Etes-vous d'accord pour que le vote se fasse sur l'une des 14 combinaisons [présentées dans le document communiqué aux membres et présenté en annexe] après que les têtes de liste élues aient éventuellement proposé une combinaison ? »

*Il est procédé au vote à l'urne en séance et à distance sous le contrôle d'une huissière.*

Les membres ont adopté à la majorité la modalité de vote proposée ci-dessus, par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	5
✓ Nombre d'abstention ou de bulletins nuls :	1
✓ Nombre de suffrages exprimés :	27

M. GIRARD, tête de la liste « Ensemble pour construire notre nouvelle université », indique qu'à titre personnel, il votera pour la liste de candidats désignée par « vote n° 8 », sur le document présenté en annexe, composée des noms suivants :

- Mme Elisabeth THION au titre de la catégorie 1, une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- M. Jérôme DERANCOURT au titre de la catégorie 2, un représentant des organisations représentatives des salariés ;
- Mme Sophie DECHELETTE-ROY au titre de la catégorie 3, un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés et en qualité d'ancienne diplômée de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
- Mme Bénédicte ROBIN, au titre de la catégorie 4, un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ;
- Mme Hélène LAFONT-COUTURIER au titre de la catégorie 5, une personnalité choisie en raison de ses compétences professionnelles, scientifiques ou académiques correspondant aux activités de l'université.

M. HOURS précise que le vote est à la majorité simple.

M. CARPANO, tête de la liste « Pour une université démocratique et humaine », propose de voter pour la liste de candidats désignée par « vote n° 6 », sur le document présenté en annexe, composée des noms suivants :

- Mme Valérie LORENTZ-POINSOT au titre de la catégorie 1, une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;

- Mme Nawel HADJADJ au titre de la catégorie 2, un représentant des organisations représentatives des salariés ;
- Mme Justine CRABOUILLET au titre de la catégorie 3, un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- Mme Bénédicte ROBIN, au titre de la catégorie 4, un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ;
- M. Alain JAKUBOWICZ au titre de la catégorie 5, une personnalité choisie en raison de ses compétences professionnelles, scientifiques ou académiques correspondant aux activités de l'université et en qualité d'ancien diplômé de l'université Jean Moulin Lyon 3.

Mme GUILLAUME, pour la liste « Bouge ton campus », indique soutenir la proposition de vote n° 6.

Mme SOY-RAVASSON, pour la liste « Démocratie universitaire et respect du service public - La voix des BIATSS et des contractuels », indique soutenir la proposition de vote n° 6.

M. TROLLIET, pour la liste « La Corpo et la Force : toujours avec toi », indique soutenir la proposition de vote n° 6.

M. GODINEAU, pour la liste « SGEN-CFDT Nous, c'est les BIATS - proposer et agir », indique soutenir la proposition de vote n° 6.

*Il est procédé au vote à l'urne en séance et à distance sous le contrôle d'une huissière.*

La proposition n°6 telle que présentée sur le document fourni en séance aux membres est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix en faveur de la proposition de vote n° 6 :	20
✓ Nombre de voix en faveur de la proposition de vote n° 8 :	7
✓ Nombre d'abstention ou de bulletins nuls :	1
✓ Nombre de suffrages exprimés :	27

Mme Valérie LORENTZ-POINSOT, Mme Nawel HADJADJ, Mme Justine CRABOUILLET, Mme Bénédicte ROBIN, ainsi que M. Alain JAKUBOWICZ sont désignés personnalités extérieures du conseil d'administration, dans la répartition par catégorie présentée précédemment.

**L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 17 h 58.**

**Le président de séance,**

**Bernard HOURS**

